

ROCCQ

**Regroupement des organismes commynautaires
de communications du Québec**

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE COMMUNICATION DU QUEBEC ET L'EDUCATION
AUX ADULTES.

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION JEAN PAR:

LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE COMMUNICATION DU QUEBEC
UTILISATEURS DU VIDEO SUR CÂBLE. (ROCCQ)

PAR: ROGER LE CLERC, VICE-PRESIDENT DU R.O.C.C.Q.

.../2

SOMMAIRE.

1. Présentation.
2. Notre Historique.
3. Nos Représentations.
4. Motifs de présentation de notre mémoire.
5. Notre travail.
6. Nos usagers.
7. Nos structures.
8. La formation offerte.
9. Notre financement.
10. La situation de l'éducation continue.
11. Nos recommandations.

1- PRESENTATION

Le Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec utilisateurs du vidéo sur câble, le Roccoq, représente une vingtaine de télévisions communautaires réparties sur tout le territoire québécois.

C'est au début des années 1970 que les télévisions communautaires voient le jour. Elles sont alors les premières expériences de communication communautaires au Québec. Il s'agit dès le départ de donner un véritable droit d'expression aux citoyens sur les questions qui influencent leur quotidien et de créer une alternative aux médias traditionnels. L'intérêt suscité par les premières expériences provoque la création de plusieurs autres groupes de médias communautaires au Québec. Après dix ans d'expériences, malgré les difficultés rencontrées et le peu de ressources mises à leur disposition, les télévisions communautaires, par leurs structures démocratiques et la qualité de leurs productions, se sont implantées et participent de façon appréciable au développement de leur milieu respectif tant sur le plan social et culturel que politique et éducatif. L'expérience des télévisions communautaires au Québec attire déjà depuis quelques années l'attention de visiteurs étrangers provenant entre autre d'Europe et d'Afrique.

2- NOTRE HISTORIQUE

C'est en 1978 que les télévisions communautaires se donnent un véritable organisme de regroupement, de représentation et de services: le Roccoq. Ce dernier devient rapidement un interlocuteur privilégié dans le domaine des communications communautaires. A partir de ce moment, le terme "organismes communautaires de communication; occ" est utilisé pour désigner la réalité de la télévision communautaire.

En février 1980, une nouvelle étape s'amorce pour le Roccoq. Les occ du Québec conviennent ensemble d'une définition élaborée en détail, qui servira de dénominateur commun et qui consacre la

vocation sociale et communautaire dans le domaine des communications. Vous trouverez en annexe une copie de cette définition. Tout en sauvegardant l'originalité de chacun des occ, cette nouvelle base commune permet au regroupement une représentation plus efficace des intérêts de l'ensemble de ses membres. C'est en unissant leurs efforts et en se communiquant leurs expériences, au sein du Roccoq, que les occ comptent demeurer des participants des plus actifs face aux enjeux sociaux, culturels, politiques et éducatifs de leur milieu et de l'ensemble du Québec. Une autre préoccupation importe pour les occ regroupés dans le Roccoq, c'est de favoriser l'apprentissage à la communication et de permettre ainsi l'expression d'une majorité de la population qui n'a pas eu accès à l'utilisation et au contrôle des médias traditionnels. En cela, les occ du Québec rejoignent un désir de formation continue de l'adulte dans une société en évolution.

3- NOS REPRESENTATIONS.

Depuis sa fondation, le Roccoq a posé quelques gestes importants pour l'avenir non seulement de ses membres, mais également pour l'avenir de l'ensemble des organismes communautaires de communication. Dans chacun de ses gestes, le Roccoq s'est préoccupé de défendre les communications communautaires en général, car à travers des moyens différents, tous les médias communautaires poursuivent des objectifs similaires. C'est donc dans cet esprit qu'il se présentait à la Commission parlementaire pour soumettre un mémoire bien préparé sur la télévision éducative et sur la télévision à péage. Le Roccoq voulait ainsi s'assurer que le développement futur des médias au Québec ne pourrait pas se faire sans tenir compte de la présence dans le milieu des occ forts et dynamiques, qu'il s'agisse de groupes d'intervention-vidéos, de télévisions communautaires, de radios ou de journaux.

Dans le même esprit, le Roccoq s'est penché sur la régionalisation de Radio-Québec. Parce que ses membres se retrouvent sur la totalité du territoire québécois, le Roccoq était particulièrement bien placé pour avoir une vue d'ensemble de cette régionalisation. C'est ainsi

qu'il a pu discuter avec le président de Radio-Québec, Monsieur Gérard Barbin, pour faire des recommandations sur le sujet. Qu'en adviendra-t-il? Nous attendons avec impatience le dénouement de cette régionalisation.

Mais ces gestes n'ont été pour le Rocco qu'une façon de servir les intérêts de ses membres. Des actions plus proches des intérêts immédiats des occ ont été posées et d'autres le seront sous peu. C'est ainsi que le Regroupement est intervenu constamment depuis 1978 pour défendre les intérêts de ses membres lors de la parution des programmes d'aide et des politiques de développement des médias communautaires du Ministère des Communications du Québec. Dernièrement, le Rocco publiait un catalogue provincial des documents vidéos exportables produits dans chacun des occ. Ce sera un instrument qui fera mieux découvrir le travail important réalisé par les occ et l'impact qu'ils ont dans leur milieu.

Le Rocco participe également à un comité conjoint avec le Ministère des Communications sur l'avenir du développement des médias communautaires ainsi qu'il agit comme observateur sur un autre comité impliquant le Ministère, Vidéotron, VidéoMonde, de Sherbrooke, sur l'impact de ce projet pilote dans un milieu urbain important. Cette participation du Rocco vise toujours à défendre les principes que ses membres veulent voir reconnaître par différents intervenants. Il organisait dernièrement à Québec le premier festival national de vidéo auquel participaient tous ses membres. Cette première expérience se révélait un franc succès et on envisage déjà la possibilité d'une reprise.

Le Rocco fait la promotion des objectifs spécifiques des occ membres. Ceux-ci sont la satisfaction des besoins de communication des citoyens d'un milieu et plus particulièrement des besoins de la majorité de la population qui n'a pas accès au contrôle et à l'utilisation des médias traditionnels; c'est également le développement de nouvelles attitudes face aux médias traditionnels qui diffusent une somme de plus en plus abondante d'informations pour le citoyen ordinaire. L'occ est

conçu comme un instrument d'animation et de participation au service des projets collectifs de développement du milieu, par le milieu.

Différents moyens sont pris pour arriver à ces buts dont le travail très efficace au niveau des OVEP, en tant qu'organismes volontaires d'éducation populaire. Par ce programme de financement du Ministère de l'Éducation du Québec, les occ peuvent jouer un rôle de valorisation des groupes qui lui font des demandes spécifiques. Par l'apprentissage à la communication, par des cours structurés sur le maniement des appareils et la transmission des informations, par le développement et la participation des occ à plusieurs projets collectifs issus du milieu et surtout par le contact fréquent et direct avec la population utilisatrice, les membres du Roccq participent directement à la formation des individus avec un souci de correspondre aux demandes spécifiques des groupes ou des individus.

4- MOTIFS DE PRESENTATION DE NOTRE MEMOIRE.

Depuis quelques années, plusieurs choses changent dans le monde des communications au Québec. Que ce soit la loi sur la télévision éducative; la formation et la régionalisation de Radio-Québec; l'arrivée sous peu de la télévision à péage ou encore la concentration des entreprises de câblodistribution au Québec ou bien l'arrivée du "câblosélecteur" donnant accès à un nombre trop important de canaux de télévision; tous ces événements amènent le Roccq à vouloir affirmer bien haut ses objectifs et surtout à vouloir revendiquer pour ses membres la place qu'il croit devoir leur revenir dans notre société.

De plus, la Commission Jean touche un sujet qui nous a toujours été très présent. Que ce soit au niveau de notre propre formation ou encore au niveau des différents services d'éducation aux adultes ou populaires de la province, les membres du Roccq ont souvent été impliqués dans la formation continue des adultes; et ceci,

sans encore parler de la production régulière des occ. qui est essentiellement éducative. Nous reviendrons sur ce point plus loin. L'intérêt que suscite pour nous cette Commission est motivé par notre participation au programme des OVEP, notre propre formation et surtout notre participation active à la formation de notre population en évolution.

5- NOTRE TRAVAIL.

Toute la production des occ est axée sur la formation continue des individus et des groupes dans un désir de développement de la conscience collective, du sens d'appartenance à une communauté. Que ce soit sur la régionalisation d'un service gouvernemental, sur la pollution ou sur la condition de vie des femmes, les productions cherchent toujours à faire avancer l'auditeur et le créateur. Parce que ce sont les groupes eux-mêmes qui déterminent et le contenu de la programmation et la façon qu'ils participeront à l'élaboration de ce contenu.

Un groupe en formation détermine son cheminement et décide d'utiliser l'occ local comme un outil de formation d'abord pour ses membres et par la suite comme un outil de formation pour la population en général. Les productions des membres du Roccoq sont donc essentiellement des dossiers de réflexion et d'analyse de situations souvent pénibles et qui relèvent sans cesse les défis qu'ont à vivre les citoyens les plus démunis dans le réseau normal des communications.

Mais parler de nos productions finies n'est en fait qu'une petite partie du travail d'animation et de formation fait par les occ. Par son animation sur le terrain et par la réponse rapide et efficace apportée au milieu, les occ participent à la prise en main des citoyens de leur propre formation. Ceux-ci devront déterminer les connaissances qu'ils veulent acquérir et les moyens qu'ils désirent prendre pour y arriver. Les membres ou les participants apprennent ainsi le fonctionnement réel d'une télévision puisqu'ils peuvent fa-

briquer eux-mêmes une émission. De plus, la rapidité d'exécution et de disponibilité permet de rester en contact très régulier avec le milieu. D'après une étude sommaire, il semble qu'en une semaine seulement, une équipe de l'occ peut se rendre disponible à un groupe du milieu qui en manifeste le désir pour la fabrication d'un dossier. La fabrication du document lui-même pourra prendre plus de temps mais cette disponibilité de l'occ l'aide grandement à répondre aux aspirations réelles qui permettent souvent une prise en charge efficace du milieu.

En plus donc de contrôler le contenu, les groupes apprennent à fabriquer un contenant intéressant pour rendre le message qui leur tient à cœur. C'est donc dire que son apprentissage se fera non seulement au niveau du "dit" mais également au niveau du "comment". La formation que donne une telle réalisation permet parfois à une personne ou à un groupe d'acquérir une formation qui lui permettra d'avancer plus rapidement dans son évolution.

6- NOS USAGERS.

Parce qu'il est différent du système d'éducation conventionnel, le mécanisme de formation qu'offre un occ peut rejoindre très facilement le citoyen ordinaire, celui qui ne "penserait jamais de la vie faire une émission de télévision pour conter ses problèmes de quartier". Parce que c'est cette population que rejoignent les occ du Québec. Cette partie de la population qui vient chercher une formation selon ses moyens et surtout selon ses besoins.

Les sujets traités correspondent continuellement à des préoccupations présentes dans la quotidienneté du citoyen. On parlera rarement de grands principes d'évolution sociale mais très fréquemment des difficultés concrètes que rencontrent les applications de ces principes dans la société moderne. La formation continue qu'offre un occ ne s'évalue que très difficilement par un pointage ou un honneur au mérite mais bien davantage par des actions

concrètes entreprises et menées à terme dans le milieu.

Plusieurs des usagers ont fait appel à un occ pour pouvoir débloquer une situation fermée par un manque d'outils ou de moyens. La formation qu'ils reçoivent est directement branchée sur l'acquisition la plus efficace possible de ces moyens et de ces outils. La clientèle rejointe est celle qui est consciente de son milieu et qui a le goût de faire "quelque chose pour que ça change" d'une façon quelconque. Elle se retrouve donc un peu partout dans le milieu et d'une façon générale, elle se regroupe très rapidement.

7- NOS STRUCTURES.

Chacun des occ est un organisme sans but lucratif qui regroupe des membres, soit des groupes populaires ou des individus, le plus souvent les deux. A chaque année, l'assemblée générale confie un mandat à l'occ qui est administré par un conseil d'administration bénévole élu lors de cette assemblée. Pour l'appuyer dans sa tâche, le conseil d'administration procède à l'embauche de travailleurs qui coordonnent le travail des bénévoles qui eux viennent du milieu. Ce sont ces travailleurs qui sont présents dans le milieu et qui assurent une certaine régularité des services.

L'occ doit avoir recours à l'aide du milieu immédiat et également à celle d'organismes officiels pour financer ses activités. C'est ainsi que les occ entretiennent avec le Ministère de l'Éducation des relations par le biais des OVEP. De plus, plusieurs organismes ont dans leur milieu des relations très développées avec les Cégeps, polyvalentes, services d'éducation aux adultes ou autres organismes impliqués dans la formation continue de l'individu.

Cependant, les rapports les plus fréquents qu'ont à soutenir les permanents des occ sont surtout avec les groupes populaires en attente de formation ou encore avec les associations désireuses d'effectuer pour leurs membres une sensibilisation sur un sujet précis. Ce sont ces associations ou groupes qui sont la base du travail des occ.

8- LA FORMATION OFFERTE.

L'occ offre différents types de formation pour l'individu ou le groupe qui désire se prendre en main, qui désire avancer dans sa conscientisation sociale et sa formation.

D'abord au niveau du conseil d'administration, les membres prennent conscience rapidement du travail d'assemblée et surtout des implications sociales de tous gestes aussi simplistes puisse-t-il paraître. La valeur de la formation en comptabilité, en secrétariat, en rédaction de mémoire comme celui-ci ou tout autre travail à ce niveau est très importante

Une autre formation est offerte, plus technique celle-là, c'est l'apprentissage au maniement des appareils audio-visuels. Les groupes participants, ou tout citoyen désireux de le faire, peuvent en tout temps suivre une initiation aux appareils de sorte qu'en peu de temps ils pourront produire et "faire" une émission de télévision. L'équipement utilisé par les occ est toujours très léger de façon à pouvoir être manipulé par à peu près n'importe qui. Cette formation technique sera pour plusieurs le premier contact avec une "machine" aussi importante.

L'occ offre également une formation à l'animation de groupes. En effet, une fois la production terminée et diffusée sur les ondes par le câble, le document servira à des groupes précis lors de rencontres et les créateurs seront responsables de sa présentation et de la discussion qui suivra la diffusion. C'est donc dire que le créateur peut encore une fois s'initier à son domaine qui lui permettra de poursuivre sa formation personnelle.

La formation qui retient cependant le plus l'attention est sans aucun doute la création effective du document. Toute la recherche, la scénarisation et la production réelle occupe la majeure partie du travail. Par un soutien réel et continu de la part des permanents des occ, les groupes peuvent évoluer à leur rythme dans cet apprentissage de façon à pouvoir en arriver à un résultat concret et apprécié.

De plus, plusieurs occ organisent dans leur milieu des rencontres, colloques et journées d'études sur différents sujets les concernant permettant ainsi à la population et aux groupes de leur région de se sensibiliser à un sujet précis. Par exemple, quand à Thetford Mines la Télévision Communautaire de la région de l'Amiante organise un colloque sur son avenir et qu'une partie importante de la population analyse l'évolution des communications en général en regard de celle des communications communautaires, il semble évident que la valeur "formative" d'une telle journée est très grande.

Tout au long des années, les différents occ du Québec ont participé ainsi à la formation continue des individus et à l'évolution sociale des groupes de leur milieu. Quel est le nombre de participants qui ont pu bénéficier ainsi de leurs services? Il serait très difficile de déterminer avec précision un tel chiffre. A titre d'exemple, qu'il suffise de dire que l'année dernière, à la Télévision Communautaire des Bois-Francs, à Victoriaville, pas moins de 700 présences bénévoles ont été enregistrées à une étape quelconque de la formation. Jusqu'à quel point ces présences étaient une participation à la production ou formatrice? Pour nous, toute participation est formatrice pour le groupe et cette prise en main de la part de la population de son évolution nous semble facilement démontrable dans le milieu. Parce que la présence de l'occ est directement reliée à son milieu de vie, il ne peut que participer à cette prise en charge.

9- NOTRE FINANCEMENT.

Parler des occ du Québec, c'est d'abord parler de petits budgets en argent mais de grands moyens en temps-hommes. L'argent est déboursé en grande partie par le Ministère des Communications; environ 35,000\$ annuel par occ en moyenne. Le Ministère de l'Éducation, par le programme des OVEP, contribue en moindre part. Le Secrétariat d'Etat, à Ottawa, a contribué l'année dernière d'une façon très importante au soutien des occ du Québec. En effet, dans le cadre de deux projets présentés par le Roccq, chaque occ du Québec

a pu bénéficier d'un travailleur pendant une année presque complète. Cette contribution du gouvernement fédéral était une première expérience et nous espérons pouvoir renouveler cette démarche bientôt. Le milieu, quant à lui, contribue quelque peu au total financier mais apporte beaucoup, selon ses moyens.

Cependant, nous avons appris depuis longtemps à calculer différemment un budget d'occ; autrement qu'en dollars. Ces sommes d'argent représentent environ le tiers du budget annuel d'un occ. Le reste du budget est complété par le milieu sous forme de prêts d'équipements, de prêts de personnels, de prêts de locaux ou de services. Nous avons appris depuis longtemps à évaluer en argent les quelques 3,000 heures de bénévolat que reçoit un occ ou encore le prêt d'un local à l'année pour l'héberger. Parler de financement, pour nous, c'est également parler de l'implication de l'occ dans son milieu et du milieu dans son occ. Pour concrétiser davantage ce point, nous incluons en annexe le budget de la Télévision Communautaire des Bois-Francis, à titre d'exemple.

10- SITUATION DE L'ÉDUCATION CONTINUE.

Quand Radio-Québec se définit comme une télévision éducative et qu'à ce titre on lui attribue des sommes importantes de fonctionnement; quand on parle de la télévision éducative en voulant lui donner un sens très large de façon à englober beaucoup de choses même les câblodistributeurs; il nous semble à tout le moins élémentaire de nous reconnaître également ce rôle éducatif.

Les occ du Québec ont rempli un mandat de formation continue auprès d'une partie importante de la population, une population exclue du fonctionnement régulier de la société. Par sa présence dans le milieu, par la souplesse de son fonctionnement, par l'évolution individuelle qu'elle permet aux gens qui s'y impliquent, par la formation qu'elle donne à ses usagers des médias de communication; la télévision communautaire peut et doit pouvoir disposer des moyens qui lui permettront de jouer plus efficacement son rôle: l'éducation aux adultes, et tout ce qui s'y rattache, peut l'aider en ce sens.

11- NOS RECOMMANDATIONS.

- 1) Nous recommandons que le Ministère de l'Éducation reconnaisse de façon automatique les occ du Québec comme des instruments de formation continue et qu'à ce titre ils puissent bénéficier de tous les services qui s'y rattachent.
- 2) Nous recommandons également que le Ministère de l'Éducation reconnaisse les productions des occ du Québec comme éducatives et qu'elles puissent à ce titre bénéficier de tous les avantages qui s'y rattachent.

Ces deux recommandations signifient pour nous plusieurs choses. D'abord, la première nous permet de bénéficier du coût éducatif pour l'achat de nos équipements. Une telle modification à notre statut nous permettrait de libérer ainsi une partie importante de notre budget pour ainsi pouvoir jouer plus efficacement notre rôle dans le milieu. Cette recommandation signifie également que les maisons d'éducation conventionnelle utiliseront nos documents non plus à rabais mais comme des outils de formation et qu'à ce titre, nous pourrions négocier plus facilement des coûts de diffusion ou d'utilisation. Ces coûts pourraient simplement être comblés par un prêt d'équipements. Il nous est difficile de comprendre la raison administrative qui fait que le système d'éducation met sur pied tout un appareillage audio-visuel et que l'occ local doit lui aussi faire de même quand une collaboration pourrait être possible.

La deuxième recommandation vise simplement à faire reconnaître nos documents comme étant de valeur éducative. Pour nous, cette recommandation nous permettrait d'avoir accès à un canal de diffusion appelé à prendre une grande importance au Québec; la télévision éducative. Cela nous permettrait aussi d'avoir accès, selon certaines conditions, à Radio-Québec en tant que diffuseur de nos documents à un tarif régulier.

De telles recommandations nous permettraient, chacun dans notre milieu, de remplir le rôle que la population, par sa par-

icipation et son implication, nous demande de jouer: celui d'un agent de changement.

RLC/dd
cf



Roger Le Clerc
Vice-président du Rocco.

MEMOIRE DU
REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE COMMUNICATION
DU QUEBEC (R.O.C.C.)

Présenté à

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LES PROJETS DE LOI 4 et 5
(Programmation éducative)
(Modifications à la loi de l'O.R.T.F.)

MEMOIRE DU R.O.C.C.

Nous voulons intervenir dans le cadre de cette Commission parlementaire sur les projets de loi Nos 4 et 5 en tant que Regroupement des O.C.C. du Québec. Nous représentons 14 groupes de télévision communautaire qui oeuvrent dans leur milieu respectif depuis de nombreuses années.

C'est au début des années '70 que les premières expériences de média communautaires voient le jour, principalement par l'entremise des télévisions communautaires.

Il s'agit en fait de donner véritablement un droit d'expression aux citoyens sur les questions qui influencent leur quotidien et de créer par le fait même une alternative aux entreprises traditionnelles de télévision. Les premières expériences sont très positives, en particulier sur le plan de la participation populaire et elles provoquent la création de d'autres groupes de télévision communautaire au Québec.

En 1973, devant l'intérêt manifesté des citoyens québécois et également pour des raisons politiques liées à la bataille sur la juridiction en matière de câblodistribution, le Ministère des Communications du Québec crée le Programme d'aide au développement des média communautaires et permet ainsi au réseau des télévisions communautaires de se développer au fil des ans.

De plus, les télévisions communautaires se donnent en 1978 un organisme de regroupement, de représentation et de services, le R.O.C.C. (Regroupement des Organismes Communautaires de Communication) qui devient rapidement un interlocuteur privilégié dans le domaine des communications communautaires.

Parallèlement, d'autres formes de média communautaires apparaissent et mettent de l'avant des objectifs similaires mais liés à un média différent: radio communautaire, presse écrite, groupes de vidéo-animation.

Et malgré les batailles que nous avons dû livrées pour survivre nous croyons que les média communautaires et spécialement les O.C.C. utilisateurs

du vidéo sur câble ont une entité et une spécificité que plus personne ne peut nier.

Nous pouvons affirmer qu'en dix ans, malgré le peu d'ampleur des moyens financiers mis à leur disposition, les média communautaires par leurs structures démocratiques et la qualité de leurs productions ont su s'implanter et participer véritablement au développement de leurs milieux respectifs sur les plans social, culturel et politique.

UNE EXPERTISE A RECONNAITRE

L'existence des télévisions communautaires au Québec qui depuis près de dix ans travaillent étroitement avec leur communauté a su prouver la viabilité d'un projet social où le citoyen devient un acteur véritable dans un processus d'accessibilité d'un médium de communication.

Cette expérience nouvelle, vécue dans presque toutes les régions du Québec, s'est construite grâce aux énergies de groupes de citoyens et a suscité l'espoir d'organisations gérées par une communauté et travaillant au bénéfice de cette communauté. Un travail énorme s'est accompli. Il a fallu d'abord sensibiliser une population consommatrice de programmes télévisés, l'amener à prendre place sur cet écran qu'elle mystifiait au bénéfice d'une minorité qui voulait accaparer l'unidirection de l'information. Puis il a fallu doter d'une structure organisationnelle qui veillerait à la sauvegarde des intérêts de cette majorité de citoyens qui commençait à trouver place dans ce secteur "réservé" des communications.

Il a fallu ensuite travailler à doter ces organismes d'une infrastructure technique adéquate, former des gens tant au niveau de la production que de l'animation et décupler des efforts pour entrouvrir les portes d'Institutions locales qui pouvaient mettre des ressources à la disposition de ces organismes.

Les débuts de ces tentatives nouvelles peuvent être qualifiés de tâtonnement mais les groupes en sont arrivés à dépasser maintenant l'expérimentation pour maîtriser un fonctionnement rationnel et efficace au niveau orga-

3

nisationnel. Les exigences se sont spécifiées. Des animateurs et des réalisateurs sont au service de ces groupes, des dossiers de fond tant nationaux que locaux ont pu être traités, des programmations régulières et de plus en plus diversifiées font l'objet de critiques pour tendre de plus en plus vers une qualité recherchée et une amélioration quantitative et qualitative des équipements techniques qui assurent un support nécessaire aux productions générées par les organismes.

Les télévisions communautaires sont des participants actifs dans les débats politiques et sociaux qui concernent leur localité. Elles représentent l'opinion de nombreux citoyens qui ont enfin un moyen accessible pour exprimer leurs idées et faire entendre leurs revendications. Par une structure démocratique de participation, les organismes communautaires de communications permettent à une large couche de la population de prendre part aux décisions qui les concernent. Chaque télévision communautaire locale est identifiée auprès des citoyens et ceux-ci la reconnaissent comme un outil de sensibilisation et de conscientisation sociale qui offre une alternative "différente" comme média d'information.

Les organismes communautaires de communication en plus de leur travail interne ont également accompli des tâches de relations publiques et de représentation auprès de différentes autorités:

Relativement à l'élaboration par le Ministère des Communications du Québec des programmes d'aide aux média communautaires, et relativement à l'avant-projet de réglementation relatif aux entreprises publiques de câblodistribution et au financement des organismes communautaires de communication du Québec (octobre 1977).

De plus, des cours de formation technique ont été créés par des gens impliqués dans ces organismes communautaires afin de répondre à des besoins spécifiquement définis pour une clientèle et le personnel directement attaché aux productions des organismes.

Il va sans dire que l'expérience de ces organisations constituent une expertise incontestable en matière de communication communautaire.

C'est à ce titre que nous nous présentons en Commission parlementaire relativement aux lois nos. 4 et 5 concernant la programmation éducative et la nouvelle loi régissant Radio-Québec.

LOI NO. 4: "Programmation éducative"

Nous voulons donc intervenir relativement au projet de loi no. 4 où notre principale préoccupation porte sur les rôles dévolus aux différentes entreprises en communications. Nous sommes heureux de constater que les entreprises devront dorénavant se présenter annuellement devant la R.S.P. pour approbation de la partie éducative des productions distribuées via le média qui leur convient. Où nous achoppons et cela depuis de nombreuses représentations, soit à titre individuel, local ou sectoriel, c'est le support et plus globalement la volonté gouvernementale d'assister non pas les efforts de productions mais plutôt les volontés de diffusion de documents éducatifs. De plus, il est dit que la câblodistribution pourrait avoir droit à ce support de l'État pour une programmation éducative.

Vous n'êtes pas sans connaître la réalité de la situation financière des câblodistributeur pour savoir les profits qu'ils obtiennent chaque année et le peu de ressources tant financières, matérielles et humaines qu'ils mettent localement à la disposition des populations qu'ils desservent.-

Nous avons connu comme vous l'époque où l'on admettait, reconnaissait, favorisait le rôle social du câblodistributeur dans sa localité. L'expérience des 10 dernières années nous démontre clairement le manque d'intérêt et le refus catégorique de cette câblodistribution à investir dans ce service à la collectivité. Et il aura fallu connaître les déboires de plus de la moitié des T.V.C. au Québec qui sont disparues pour faire la preuve du manque de support et de simple collaboration locale et pour confirmer cette fin de non-recevoir de la câblodistribution.

Nous nous objectons donc sévèrement au fait que la câblodistribution bénéficie en cette loi d'un support quelconque de l'État pour daigner simplement inscrire dans leur programmation quelques documents éducatifs.

5

Un autre aspect fait l'objet de notre position, conséquemment à ce qui a été dit plus haut.

La loi porte sur la programmation éducative. Il devient impératif, à notre avis, que l'Etat québécois se penche sérieusement si ce n'est déjà fait, et que la loi le confirme; se penche donc sur le fait que de diffuser une programmation de quelque nature que ce soit entraîne des coûts minimaux contrairement à la production et plus spécifiquement de type éducatif qui coûte une fortune. Est-ce par choix réfléchi que l'Etat affirme son refus ou pour le moins sa contribution minime, via le cinéma entre autre, de supporter adéquatement les entreprises de productions éducatives mis à part Radio-Québec?

Il nous apparaît quelque peu invraisemblable que l'Etat d'une part fasse autant de place à la diffusion et à la câblodistribution et si peu explicitement à la production originale québécoise et que d'autre part mette en place une politique de développement des média communautaires entre autre. Les caractères principaux de cette nouvelle politique qui doit être rendue publique sous peu sont:

- Que les média communautaires contribuent au développement de l'identité culturelle et de la culture québécoise;
- Qu'ils développent une programmation qui favorise l'analyse publique des décisions qui concernent les enjeux collectifs;
- Qu'ils amplifient les concertations et les échanges entre les agents de développement à l'intérieur des localités et des régions, etc.

Et malheureusement ce projet de politique est accompagné d'un programme d'aide dont voici les principales caractéristiques:

- Des budgets absolument dérisoires en regard d'un fonctionnement minimal des média communautaires et de l'atteinte des objectifs proposés par la politique;
- Un refus d'affirmer sans ambage la nécessité de consolider

Les organismes qui existent déjà en sachant fort pertinamment que de ce fait on maintient les média communautaires dans un état de vivotement, l'on fait disparaître un à un les plus faibles, donc les plus jeunes et on empêche les plus forts de se développer.

C'est donc à partir de ces considérations que nous demandons à l'Etat québécois:

- D'inscrire dans la loi no. 4 cette volonté explicite de supporter la production originale québécoise éducative;
- D'inscrire aussi l'opportunité pour les média communautaires de faire appel à l'Etat pour supporter leurs efforts de production de documents éducatifs;
- Et enfin, de retirer radicalement à l'industrie de câblodistribution quelque droit dans le cadre de cette loi puisque le R.O.C.C. a toujours refusé que soit reconnu le rôle de producteur aux câblodistributeur.

LOI NO. 5: "Radio-Québec"

Quant à la loi modifiant la structure de Radio-Québec, nous voudrions retenir deux principes fondamentaux; d'abord une véritable régionalisation de Radio-Québec et d'autre part une expérimentation progressive de cette opération.

Même si la loi modifie substantiellement la structure de Radio-Québec en incluant les Comités régionaux et une représentation régionale au sein du Conseil d'Administration National, il n'en demeure pas moins que le processus de régionalisation comporte des failles certaines, à savoir:

- Qu'il répète des formules de participation connues et qui à date ont connu des résultats plus que médiocres en terme de participation populaire, soit en amenant une élite régionale à exercer véritablement le pouvoir ou en laissant au Conseil d'Administration des pouvoirs suffisamment tenus pour qu'ils deviennent insignifiants

dans l'ensemble du processus de gestion ou même en chassant des Conseils d'administration des citoyens ou représentants de groupes de citoyens;

- Que ce même processus de régionalisation n'est aucunement orienté par des objectifs clairement définis; qu'il n'est pas prévu d'expérimentation en des milieux restreints et différents avec des formules d'utilisation des ressources disponibles pour envisager des formes de complémentarité tirées des modèles plus généraux et applicables à l'ensemble des régions du Québec.

EN CONCLUSION

Nous croyons fermement que ces recommandations devraient être acceptées d'emblée par le Gouvernement du Québec parce qu'ils relèvent, à notre humble avis, d'une démarche cohérente. Dans l'éventualité d'une non-consideration de sa part, le Gouvernement devra envisager trouver réponses aux questions qui suivent:

- Comment le Gouvernement entend-il, à travers ses législations, venir distinguer les notions de producteur et de diffuseur?
- Comment le Gouvernement entend-il reconnaître la valeur et assurer la viabilité des média communautaires?
- Quel statut le Gouvernement entend-il donner aux câblo-distributeurs, particulièrement en ce qui a trait à ce qu'il est convenu d'appeler les "nouveaux services"?
- Comment le Gouvernement du Québec entend-il éviter les erreurs passées en termes de participation régionale plus ou moins effectives?
- Comment le Gouvernement du Québec entend-il éviter la disparition des organismes communautaires de communication que se sont donné des citoyens d'une localité, compte tenu des expériences passées dans d'autres secteurs?
- Comment le Gouvernement du Québec entend-il éviter également les erreurs du passé lors d'une implantation complète d'un réseau de télévision et de radio éducatifs, alors que telle implantation de systèmes s'est avérée particulièrement difficile, voire néfastes, dans des domaines comme l'éducation et les affaires sociales?
- Comment le Gouvernement du Québec entend-il, via cette régionalisation de Radio-Québec, assurer l'explosion de l'identité québécoise et favoriser l'expression de cette culture québécoise tant chérie?

EXTRAIT DU MEMOIRE DU R.O.C.C.Q.

PRESENTE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE, MAI 79.

RECOMMANDATIONS.

Création de comités-conjoints sur:

Recommandation 1- Que soit créé un comité-conjoint formel réunissant des représentants du M.C.Q. et du R.O.C.C.Q. pour traiter des questions spécifiques relatives au développement des télévisions communautaires au Québec.

Recommandation 2- a) Que soit créé un comité-conjoint formel pour élaborer un plan de développement des médias communautaires au Québec.
b) Que ce comité réunisse au minimum des représentants du M.C.Q., du M.E.Q., du C.M.P.D.C. et du R.O.C.C.Q. et que des représentants des autres secteurs des médias communautaires (radios, journaux, vidéo-animation) soient invités à participer aux travaux du comité.

Recommandation 3_ a) Que soit créé un comité-conjoint formel ayant pour mandat de définir la place des médias communautaires dans le plan global de développement des médias au Québec.
b) Que ce comité réunisse au minimum des représentants du Gouvernement et des représentants du R.O.C.C.Q.

- c) Que des représentants des autres secteurs des médias communautaires soient invités à participer aux travaux du comité.

Recommandation 4- a) Que la consolidation des groupes existants soit prioritaire dans la distribution des subventions par rapport au support à l'implantation de nouveaux groupes.

b) Que ce principe soit clairement exprimé dans le P.A.M.E.C. 79-80.

Recommandation 5- Que la définition de médium communautaire soit: "Société de communication à fins sociales gérée et soutenue par la participation active et formelle de la population d'un milieu".

Recommandation 6- a) Qu'aucun membre de la fonction publique québécoise ne fasse partie du comité d'étude.

b) Que les membres du comité d'étude soient choisis à partir de listes de noms soumises par les organismes nationaux de coordination et de services à l'intention des médias communautaires.

c) Que les critères présidant au choix des membres du comité d'étude soient les suivants:

- 1- Connaissance tangible des médias communautaires et/ou du développement communautaire.
- 2- Relative indépendance politique (par opposition au militantisme dans un parti politique)
- 3- Disponibilité dans le temps
- 4- Intérêt et possibilité de faire partie du comité d'étude pendant plusieurs années (continuité)

d) Que lors des consultations régionales, le Comité d'étude ne consulte que les groupes ou organismes utilisateurs du médium.

Recommandation 7- Qu'à chaque année, le ministère des Communications du Québec rende publics l'ensemble du rapport du comité d'étude ainsi que les décisions gouvernementales qui en découlent.

Recommandation 8- a) Que les échéances pour la présentation des projets, leur acceptation, la signature des protocoles et la livraison des chèques soient les mêmes, d'une année à l'autre.

b) Que la lettre d'engagement du M.C.Q. parvienne aux groupes subventionnés avant le 30 juin de chaque année.

Recommandation 9- Que les guides de rapport d'activités et de demandes de subventions soient modifiés de telle sorte que les groupes n'aient à y inclure que les informations véritablement susceptibles de changer de façon significative d'une année à l'autre.

Recommandation 10- a) Que le financement d'un service de base en région ne se fasse pas via le programme d'aide au développement des médias communautaires. Et

b) Que conséquemment, compte-tenu également de la nébulosité du concept dans son ensemble, le critère "région défavorisée" (cf pondération) soit remplacé par "besoins d'un milieu en communications communautaires".

Recommandation 11- a) Que la notion de budget de base telle que définie dans le P.A.M.E.C. soit abolie et remplacée par celle de budget de fonctionnement.

b) Que les critères d'éligibilité à la subvention de fonctionnement soient:

- Contrôle collectif
- Développement culturel
- Enjeux collectifs
- Volonté d'autofinancement
- Besoins du milieu en communication communautaires
- Apprentissage à la communication
- Développement de concertations
- Programmation régulière et diversifiée.

c) Que les budgets minimaux de fonctionnement soient les suivants:

Moins de 5000 h.	- \$50,000
de 5000 h. à 50,000 h.	- \$105,000
50,000 h. et plus	- \$190,000

N.B.: Les achats d'équipement sont inclus dans les budgets de fonctionnement.

Recommandation 12- a) Que la subvention complémentaire soit dorénavant appelée subvention de développement.

b) Que la définition de subvention de développement soit celle inscrite au P.A.M.E.C. en 6.2.4.2.A.

c) Que lors de la demande d'une subvention de développement, le groupe demandeur identifie lui-même le ou les critères parmi les huit (8) existants sur lesquels il veut être évalué et ce en relation avec la nature même de son projet de développement.

Recommandation 13- Que le M.C.Q. finance jusqu'à 90% du budget de fonctionnement et jusqu'à 90% du budget de développement présentée par l'organisme.

Recommandation 14- Que le M.C.Q. finance 90% du budget des organismes de coordination et de services à l'intention des médias communautaires.

Recommandation 15- Pondération

- Contrôle collectif	20
- Développement culturel	15
- Enjeux collectifs	15
- Volonté d'autofinancement	10
- Besoins du milieu en communication communautaires	20
- Apprentissage à la communication	5
- Développement de concertation	10
- Programmation régulière et diversifiée	5

=====
100

DEFINITION OFFICIELLE D'UN O.C.C., UTILISATEUR DU VIDEO SUR CÂBLE

TELLE QU'ACCEPTÉE MAJORITAIREMENT PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU R.O.C.C.Q.

LE 16 FÉVRIER 80.

1.0 Caractéristiques fondamentales d'un O.C.C.

1.1 Appropriation collective

Dans un cadre de participation active et formelle d'une large portion de la population, un milieu prend le contrôle de l'orientation, de la gestion et de la production de son média de communication.

1.2 Finalité sociale, culturelle, politique et éducative.

1.2.1 Les objectifs d'un O.C.C. ne sont pas la rentabilité économique, ni la production de la plus grande quantité d'émissions possibles, ni le divertissement, mais:

A) La satisfaction des besoins de communication des citoyens d'un milieu et plus particulièrement des besoins de la majorité de la population qui n'a pas accès au contrôle et à l'utilisation des médias traditionnels.

B) Le développement de nouvelles attitudes face aux médias traditionnels qui diffusent une somme de plus en plus abondante d'informations qui sont consommées sans qu'il y ait possibilité réelle de réagir pour le citoyen ordinaire.

1.2.2 L'O.C.C. est conçu comme un instrument d'animation et de participation au service des projets collectifs de développement du milieu.

2. DEFINITION d'un O.C.C. utilisateur du câble

Société de communication à fins sociales gérée et soutenue par la participation active et formelle de la population d'un milieu.

2.1 Eléments explicatifs

2.1.1 Société: Corporation sans but lucratif possédant une existence légale autonome.

2.1.2 Société de communication

A) Un ensemble de citoyens qui se donnent un moyen privilégié pour communiquer, c'est-à-dire le vidéo sur câble et d'autres moyens complémentaires. (journal, vidéo en circuit fermé, audio, etc...).

B) Une organisation de ressources humaines et techniques pour la production et la diffusion d'une programmation régulière dont la diversité et la quantité seront fonction du budget, des besoins et des conjonctures propres au milieu dans lequel évolue l'O.C.C.

2.1.3 A fins sociales

A) Une société dont les objectifs sont:

- a- Favoriser la prise en charge par les citoyens et les groupes du milieu de leur développement éducatif, politique, culturel et économique.
- b- Favoriser prioritairement l'expression de la majorité de la population n'ayant pas ou peu accès à l'utilisation ou au contrôle des médias traditionnels.
- c- Sensibiliser la population aux besoins du milieu et favoriser l'analyse des enjeux collectifs.
- d- Contribuer au développement de l'identité culturelle et de la culture québécoise.

- e- Développer de nouvelles attitudes face aux médias traditionnels et face à leurs messages.
- f- Favoriser l'apprentissage à la communication et l'utilisation rationnelle des médias par les citoyens.

B) Une société qui favorise une communication multidirectionnelle en faisant une place importante à l'animation et à l'interaction entre les citoyens et les groupes du milieu.

C) Une société qui favorise la réalisation de projets collectifs en suscitant des échanges, des concertations et des confrontations entre les différents agents de développement du milieu et ce, principalement sur le plan local et sous-régional.

2.1.4 Gérée et soutenue par la participation active et formelle de la population.

A) La participation des citoyens du milieu est déterminante quant à la nature et à l'orientation de l'O.C.C.

Elle doit tendre à se manifester réellement à tous les niveaux de l'organisation et du fonctionnement de l'O.C.C. de sorte que les citoyens décident eux-mêmes:

- le contenu et la quantité de la programmation,
- les moyens complémentaires de communication et d'action nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

B) Tout citoyen ou groupe de citoyens a le même droit de participation à la propriété, à l'orientation et à la gestion de l'O.C.C., pourvu qu'il veuille contribuer à la poursuite des objectifs fixés de manière démocratique par l'O.C.C.

2.1.5 Milieu

Aire géographique où vivent des individus et des groupes de citoyens suffisamment liés par une expérience commune pour être capable de se concerter sur les objectifs à poursuivre tels que définis au

point 2.1.3 et de s'associer à la mise sur pied et au fonctionnement d'un O.C.C. utilisateur du vidéo sur câble.

3.0.0 Accessibilité au câble

Pour être reconnu, un O.C.C. doit avoir accès à un canal communautaire desservant son milieu d'implantation.

4.0.0 Budget minimum de fonctionnement

Il faut prévoir un employé de base plus un employé supplémentaire par 5,000 habitants. Passé 20,000 habitants, 1 employé par 15,000 habitants.

Salaire + bénéfices marginaux pour 1 employé	\$ 18,000.00
Équipement	\$ 10,000.00
Local	\$ 3,000.00
Administration et fonctionnement	\$ 6,000.00
	<hr/>
	\$ 37,000.00

Ces budgets devront être indexés annuellement.

5.0.0 Caractéristiques complémentaires qui distinguent un O.C.C. des autres médias

5.1 Son fonctionnement démocratique.

5.2 La proximité et l'appui des gens et des groupes du milieu.

5.3 Ses objectifs définis en fonction des besoins du milieu et des citoyens qui n'ont habituellement pas accès aux médias.

5.4 L'accessibilité à une interaction constante entre les citoyens et entre les groupes du milieu.

5.5 Sa pratique de participation qui joue un rôle mobilisateur.

5.6 L'utilisation d'un équipement léger et accessible aux citoyens et groupes du milieu.

- 5.7 L'apprentissage à la communication et l'utilisation rationnelle des médias par les citoyens.
- 5.8 Banque de documents vidéo qui constitue une mémoire collective pour la population d'un milieu.

DEMANDE D'AIDE AU
SERVICE DE DEVELOPPEMENT
DES MEDIAS COMMUNAUTAIRES

PRESENTE PAR

TELEVISION COMMUNAUTAIRE
DES BOIS-FRANCS INC.
37, rue Dubord,
Victoriaville, P.Q.
(819)758-3688

Victoriaville, le 20 août 1979.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

1.1 Télévision Communautaire des Bois-Francs Inc.
37, rue Dubord, Victoriaville, Que. G6P 7Z9
(819)758-3688

1.2 Roger LeClerc
(819) 758-3688 (bureau)
(819) 758-6372 (résidence)

1.3 Yves Ricard, président. Artiste-peintre
Pierre Labbé, vice-président. Avocat
Guy Dufresne, trésorier. Employé de magasin
Maureen Martineau, secrétaire. Comédienne
Gilles Paquette, directeur. Psychologue
Céline Lallier, directeur. Artisane.
Monique Plourde, directeur. Commis-comptable.
Gisèle Morissette, représentante des permanents.

1.4 La corporation compte plus de trente organismes-membres et un membre individuel. Parmi les organismes membres, on retrouve:

- . sept coopératives de base (boucheries, garderie, garage, comptoirs alimentaire)
- . six syndicats de base: (usines, enseignants et hôpital)
- . différents autres groupes populaires qu'il nous semble important d'identifier:
CRIS (Centre de Relèvement et d'Information Sociale)
Rallye Tiers-Monde
Loisirs-Amitié (regroupant en majorité des femmes au foyer)
Deux associations d'étudiants
Atelier des Handicapés Physiques
Société Populaire de Logement
Garage Populaire de Victoriaville
Atelier de Culture de la Polyvalente LeBoisé

Centre des Services Sociaux
Recyclo-Vesto (Récupération, recyclage et vente de vêtements usagés)
Carrefour d'Entraide Bénévole des Bois-Francis
Coopérative des Travailleurs de Théâtre des Bois-F.
AFEAS
La Source (Ass. de familles monoparentales)
Club de l'Age d'Or
Association des Familles d'Accueil
Récupération Bois-Francis

Quand au nombre de membres par catégories, les coopératives regroupent chacune environ 150 familles, les sections de la S.N.Q. environ 300 membres, les syndicats environ 900 membres. Les différents autres groupes membres de la Télévision Communautaire regroupent environ 400 membres. Tous ces chiffres donnent donc un total de 7,500 membres. Naturellement, ces chiffres peuvent être quelque peu variables étant donné que certains individus peuvent être membres de plus d'un groupe.

2. OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Les objectifs cités ici sont ceux inscrits dans la charte de la corporation. A noter qu'ils ne sont pas inscrits par ordre d'importance.

- A) Impliquer la population ordinaire dans la fabrication de l'information sociale dans le milieu.
- B) Redonner la parole aux gens ou groupes généralement exclus des médias traditionnels.

- C) Favoriser la dimension communautaire de la communication sociale dans le milieu en mettant les gens ou les groupes en rapport les uns avec les autres par l'intermédiaire de la télévision communautaire qui devient une tribune publique populaire et démocratique parce qu'accessible aux plus petits

- D) Organiser et gérer une entreprise de télévision communautaire dans le secteur.

- E) Aider les citoyens ou groupes sociaux à exprimer leurs besoins, identifier leurs problèmes, inventorier des solutions, communiquer leurs expériences communautaires. A ces fins, produire des émissions de télévision et mettre à la disposition de tous les membres du secteur concerné ce moyen d'expression et de communication qu'est la télévision communautaire, et transmettre par câble de façon régulière et en circuit fermé, lesdites émissions produites par et pour le secteur; le tout, sujet aux lois fédérales et provinciales en vigueur.

3. CLIENTELE VISEE PAR LE MEDIA COMMUNAUTAIRE

3.1 En date du dernier recensement disponible (1975) Victoriaville-Arthabaska comptait 8,900 familles pour un total de 30,431 habitants.

3.2 La clientèle-cible de la Télévision Communautaire des Bois-Francs est composée de travailleurs, ouvriers non ou peu spécialisés, de chômeurs, d'étudiants, de femmes au foyer. Cette clientèle se retrouve parmi les deux sexes et à tous les âges. Depuis quelques temps, la clientèle des "Aînés" se rapproche beaucoup de TVCBF, ce qui lui vaut une attention particulière.

Au niveau de la scolarité, cette clientèle-cible est la moins bien pourvue de la population.

Notre clientèle est essentiellement de langue française.

Une caractéristique frappante de cette clientèle-cible, est sa situation de défavorisée face à l'information disponible dans la région et face aux moyens de communication en général. Les médias traditionnels de la région sont exclusivement conçus et faits par et pour l'élite dirigeante de la population, ce qui exclut notre clientèle-cible. Cette exclusion, quoiqu'invisible à première vue, n'en est pas moins évidente à l'analyse.

3.3 Compte tenu de la description déjà donnée de la clientèle-cible de la Télévision Communautaire des Bois-Francs, il est évident que cette clientèle se retrouve principalement parmi les gens les moins fortunés de la population. Si on se réfère à un document du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, intitulé: "Victoriaville Pôle d'Attraction", publié en 1975 on peut y lire ce qui suit:

"Des salaires industriels parmi les plus bas au Québec et un indice de revenu par tête très inférieur à la moyenne québécoise. Le comté d'Arthabaska a un indice de 59.5 et Victoriaville un indice de 70.1 pour une moyenne québécoise de 100. En 1972, 89.7% de la population avait un revenu inférieur à \$10,000.; 6.8% entre \$10,000. et \$15,000.; enfin 3.5% ont \$15,000. et plus.

En décembre 1975, le salaire hebdomadaire moyen était de \$144.51."

Il s'agit d'ajuster les chiffres cités plus haut avec l'indice d'inflation pour les rendre actuels. Sans se tromper de beaucoup, on peut donc dire qu'environ 80% de notre population en général devient la population cible de la Télévision Communautaire des Bois-Francs.

- 3.4 Techniquement, par l'entremise du câblodistributeur, on peut facilement rejoindre environ 75% de la clientèle-cible puisque 85% de la population en général loue mensuellement les services du câblodistributeur.

Cependant, grâce aux visionnements en circuits-fermés, autant à nos locaux qu'à l'extérieur, on peut rejoindre ainsi un autre 10% de notre clientèle-cible pour un total d'environ 85%.

- 3.5 Au mois de mars 1979, la Télévision Communautaire des Bois-Francs faisait effectuer un sondage parmi les abonnés du câble pour connaître la cote d'écoute de ses émissions. Le résultat révélait que 12.7% des auditeurs possibles écoutaient les émissions de la Télévision Communautaire.

La méthodologie suivie était très sévère de façon à permettre le moins d'erreur possible, compte tenu du peu de moyens financiers dont nous disposons pour effectuer un tel sondage. Pendant la diffusion des émissions, une équipe d'environ 50 bénévoles était chargée d'appeler certains auditeurs choisis au hasard, selon les quartiers de résidence de façon à permettre

par la suite, une analyse plus complète de la cote d'écoute obtenue.

Plus de 500 appels téléphoniques ont ainsi été faits pendant la diffusion de nos émissions; de ce nombre, 485 acceptaient de répondre aux questions. Notons que Victoriaville-Arthabaska compte environ 8,000 foyers câblés. Les répondants correspondaient donc à environ 6% des foyers câblés de la région, ce qui, de l'avis d'un spécialiste, est suffisant. Par la suite, les données obtenues nous ont permis de faire ressortir certaines données très intéressantes.

La plus forte cote d'écoute se retrouve dans un vieux quartier de la municipalité où l'on retrouve en majorité des travailleurs à faibles revenus, des assistés-sociaux et des personnes âgées.

Le deuxième quartier en importance était celui où l'on retrouve les gens les plus fortunés de la municipalité, par conséquent: l'élite.

Le quartier où l'on retrouve la plus faible cote d'écoute, est un nouveau quartier où l'on retrouve en majorité de jeunes couples où les deux conjoints travaillent et qui habitent des "bungalows" fabriqués en série.

L'analyse de ces données n'étant pas complétée, il est pour l'instant difficile d'en parler davantage. Cependant on peut maintenant affirmer qu'environ 1000 foyers de Victoriaville-Arthabaska sur une possibilité d'environ 8000, écoutent les émissions de la Télévision Communautaire des Bois-Francs et ce, comparativement à 4% lors du dernier sondage en 1976.

4. PARTICIPATION DU MILIEU

4.1 Annuellement, Télévision Communautaire des Bois-Francs tient son assemblée générale où tous les membres ainsi que la population en général viennent donner leurs commentaires sur l'année qui se termine, proposer les grandes lignes d'action pour l'année à venir. C'est d'abord par ce moyen que le milieu peut participer concrètement aux décisions prises par la Télévision Communautaire des Bois-Francs.

Lors de l'assemblée générale annuelle, on procède également à l'élection du conseil d'administration. Election à laquelle les membres ont droit de vote et droit d'être élus pour un ou deux mandats. Le conseil d'administration se compose de sept personnes plus un représentant des permanents à l'emploi de TVCBF sur une base permanente. Ce conseil d'administration voit à la gestion de l'organisme.

Un autre moyen par lequel le milieu participe aux prises de décision, c'est le comité de programmation. Ce comité voit à chaque mois à la programmation à venir et analyse les émissions produites. Le comité rencontre également les personnes ou les groupes désireux de faire une émission avec TVCBF. Ce comité est formé d'un permanent, d'un membre du conseil d'administration et d'un représentant d'un groupe-membre de TVCBF. L'équipe est renouvelée à chaque trimestre, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes d'y participer.

4.2 Concrètement, la population et les groupes-membres participent jour après jour aux diverses activités de la Télévision Communautaire des Bois-Francs.

D'abord, qu'il suffise de dire que plus de la moitié de la production de l'année dernière a été déterminée et souvent réalisée par et à la demande de groupes ou de citoyens. Dépendamment du temps dont ils disposent, certains groupes font presque tout le travail de fabrication d'un vidéo: recherches, entrevues, tournage... Les permanents agissent alors comme support technique et personnes ressources.

De plus, les permanents ont fait une centaine de visionnements en circuit fermé. Des groupes sont venus visiter nos locaux et prendre connaissance du travail que nous faisons.

Des cours techniques ont été donnés par les permanents à trois groupes d'une dizaine de personnes, sans compter les cours non structurés que nous donnons aux bénévoles qui veulent fabriquer eux-mêmes leurs émissions.

Le milieu participe d'une façon concrète au financement de TVCBF par une cotisation annuelle ainsi que par la participation de plusieurs bénévoles.

Autre item important, à plusieurs reprises, les documents audio-visuels conservés par TVCBF (plus de 270) ainsi que des documents écrits, ont été consultés par des membres de la collectivité en quête d'information non disponible ailleurs. De plus le Cégep de Victoriaville collabore maintenant avec TVCBF pour la production de certains dossiers, soit par du prêt d'équipement ou comme ressource technique.

Une nouvelle expérience de participation plus large, c'est-à-dire pour toute la population en général, a été mise de l'avant par la Télévision Communautaire des Bois-Francs: la ligne ouverte.

Une ligne ouverte qui suit immédiatement la présentation de l'émission où les gens peuvent téléphoner pour discuter avec les invités, donner leurs commentaires, faire des suggestions. Cette expérience s'est avérée une formule très intéressante et sera reprise dès septembre.

5. PROGRAMME D'ACTIVITES

- 5.1 En continuité avec l'année 1978-79, l'année 1979-80 devra ouvrir davantage la Télévision Communautaire des Bois-Francs sur son milieu. C'est donc un désir de diversité et d'intensification de la participation à l'information qui anime TVCBF au début de cette nouvelle année.

Approfondir des dossiers importants négligés par les médias traditionnels, obtenir davantage le "feed back" de la population, "fouiller" dans le milieu pour mettre en contact et aussi face à face les différents agents de développement du milieu.

Permettre à tous les citoyens ou groupes (prioritairement ceux qui sont généralement exclus ou tout simplement ignorés par les médias traditionnels) désireux de le faire, de s'exprimer par le biais de TVCBF, et ce, en demeurant un média à leur portée et facilement accessible.

Voilà les grands objectifs. Les moyens d'y parvenir seront très variés, allant de la diffusion d'émission en direct suivie de ligne ouverte, jusqu'à l'intensification des visionnements en circuit-fermé et ce en allant les diffuser où se trouve la population, centre communautaire, Cégep, sous-sol d'églises...etc... De plus, un moyen très important sera l'obtention de la part du câblodistributeur l'autorisation de diffuser sur une soirée complète, contrairement aux années antérieures où la diffusion de TVCBF était intercalée au travers de la diffusion du câble, ce qui n'était pas sans créer une certaine confusion quant à l'identification de la télévision communautaire. Les négociations sont présentement en cours à ce sujet.

Il va sans dire qu'à travers les efforts que nous déploierons pour intensifier la participation du milieu, pour améliorer la qualité de nos émissions tant au niveau du contenant que du contenu, un point demeure pour nous prioritaire: la diffusion hebdomadaire régulière. Depuis sa fondation, TVCBF a réussi à maintenir une diffusion régulière, ce qui est primordial pour développer l'habitude d'écoute des auditeurs éventuels. L'augmentation importante de notre cote d'écoute nous prouve que cette régularité doit être maintenue, nous avons même l'intention cette année, d'augmenter le nombre d'heures de production et de diffusion.

5.2 Comme par le passé, la participation des groupes demeure très importante dans la programmation de TVCBF. Nous prévoyons qu'au moins la moitié de la production devra être faite avec la participation active des groupes ou citoyens membres.

Cette année, nous incluerons également à notre production des émissions "intimistes". Ce que nous voulons par le biais de ces émissions, c'est faire connaître à la population des personnalités "remarquables", bien différentes de celles qui font les manchettes de nos médias locaux pour qui personnalité et réussite s'évaluent à l'épaisseur du porte-feuilles.

A la fin de chaque mois, nous ferons l'analyse des événements d'actualité locale qui auront le plus d'importance pour le milieu. Encore là, la participation et l'implication du citoyen "ordinaire" aux événements qui font ou défont son milieu, demeurera très importante.

Lorsqu'un événement ou une situation d'intérêt local, régional ou national nécessitera une étude plus approfondie, dans le but d'éveiller la conscience populaire, la Télévision Communautaire des Bois-Francs, avec l'aide de citoyens ou groupes concernés, étudiera la situation plus à fond et produira un dossier qui sera suivi d'une ligne ouverte ou d'une table ronde afin d'y impliquer le plus de gens possible.

De plus, un nouveau comité structuré au cours de l'année: le comité de programmation de TVCBF. (voir annexe I)

6. FINANCEMENT6.1 Dépenses pour l'année 1979-80

Salaires et bénéfices marginaux	\$68,640.00
Transport et représentation	3,120.00
Matériel périssable	3,000.00
Entretien et réparation	2,000.00
Téléphone	500.00
Loyer	4,200.00
Dépenses courantes	480.00
Assurances	600.00
Equipement	10,000.00
Divers	<u>1,000.00</u>
Total	\$93,540.00

6.2 Les activités projetées n'engendrent pas de dépenses directement reliées à ces activités précises. Ces activités demeurent globales et par conséquent, les répartitions budgétaires ne peuvent se faire sur une base d'activités. Cependant, l'expérience démontre qu'un minimum de quatre personnes à temps plein représente le personnel nécessaire pour la réalisation de nos objectifs.

6.3 Revenus

<u>Source</u>	<u>Assurés</u>	<u>Espérés</u>
Secrétariat d'Etat	\$6,127.20	
Société Nationale Québécois		\$6,000.00
Groupes membres (cotisations volontaires)		750.00
Industrie Victoriaville Ltée (local)	1,200.00	
C.R.I.S. (papier, individus, locaux)	2,500.00	
Dons anonymes		500.00
Cégep (technicien & équipement)	5,000.00	

Revenus (suite)

<u>Sources</u>	<u>Assurés</u>	<u>Espérés</u>
Bénévolat divers	2,000.00	
OVEP (Min. Education)		9,234.00
Ministère Environnement		1,000.00
Rallye-Tiers-Monde	1,000.00	
National Cablevision Vict. (technicien et studio)		1,000.00
Ministère des Communications		56,120.00
Total	\$18,827.20	\$73,604.00
Grand total		<u>\$92,415.20</u>

N.B. Le budget présenté est le budget réel de fonctionnement prévu pour l'année. Plusieurs des montants qui apparaissent ici sont des évaluations de services rendus à TVCBF par des éléments de la communauté, ou encore le bénévolat. Le montant réel prévu ou assuré en argent est de \$23,611.20, si on excepte la subvention prévue du Ministère des Communications du Québec.

6.4 Le montant demandé en subvention au Ministère des Communications du Québec est de \$56,124.00

6.5 Le budget de la Télévision Communautaire des Bois-Francs n'étant pas divisé par catégorie d'activités, il n'est pas possible d'indiquer les activités auxquelles seront directement affectés les argents reçus du Ministère. Cependant, nous pouvons dire que ce montant sera réparti comme suit:

Salaires	\$49,500.00
Entretien et réparation	2,000.00
Transport et représentation	3,120.00
Téléphone	500.00
Divers	<u>1,000.00</u>
	<u>\$56,120.00</u>